

15. Avril 1793.

jourd'hui, où la tranquillité & l'union générale que procure aux provinces Belgiques la confirmation pleine & entière par laquelle l'empereur François II affermit l'ancienne constitution, l'éloge qu'il en fait, en assurant qu'elle seule peut faire le bonheur de ces provinces (a), enfin la puissante & victorieuse armée qu'il a envoyée pour la venger & la restaurer (b), ont mis les esprits dans cette situation calme & rassurée où ils peuvent faire taire tout préjugé pour rendre justice à ceux auxquels ils ne l'ont peut-être pas assez rendue. Nous ne pouvons suivre l'illustre auteur dans tous les détails qu'il offre au public touchant une administration pénible & compliquée ; nous nous contenterons de copier quelques passages, qui persuaderont facilement à ceux

---

(a) Voyez la Déclaration, datée de Vienne le 26 Décembre 1792, dans le Journ. du 1 Mars 1793, p. 377. Ce prince a dit hautement devant plusieurs seigneurs de la cour, que l'attachement des Belges à leur constitution avoit été le salut de l'Europe. Démonstration de cette vérité *ibid.* p. 379.

(b) C'est ce que porte expressément la Proclamation du prince de Cobourg, donnée au nom de l'empereur à Aldenhoven le 1 Mars de cette année, & publiée à Bruxelles le 25. „ S. M. est convaincue „ que ses sujets Belgiques desirent sincèrement le „ rétablissement de l'ordre constitutionnel & de leurs „ loix fondamentales, dans la jouissance desquelles „ ces provinces ont trouvé depuis plusieurs siècles „ leur bonheur & leur prospérité. Le rétablissement „ de cet ordre & de ces loix est l'unique objet des „ efforts de la puissante armée que S. M. envoie. „